

NOTRE FEUILLE DE ROUTE



26ème
Congrès
confédéral





p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

- Pour protéger les travailleurs, répondez à nos revendications!
- Les salariés n'ont pas à payer l'addition.
- Pouvoir d'achat à la peine : la preuve par les chiffres.
- Chômage : les frontaliers pourraient ne plus être indemnisés par la France.
- Fraude sociale et fiscale, une loi déjà en manque de moyens?
- Loi de simplification : des droits mis en péril.

//// DROIT (page 9)

- CDD et indemnités.

//// DOSSIER (pages 11 à 17)

- La détermination de FO en trois résolutions revendicatives.

//// INTERNATIONAL (page 19)

- FO-Com veut peser sur la loi européenne régulant le secteur postal.
- Impact et réduction des risques psychosociaux : un rapport de l'OIT.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 20 à 23)

- Social et médico-social : l'appel à une mobilisation notamment par la grève à partir du 26 mai.
- Fonction publique : pétition contre les coupes dans l'action sociale interministérielle.
- Bouchara : l'enseigne reprise au prix d'une importante casse sociale.
- Au Havre, FO alerte sur l'insalubrité de la maison des syndicats.
- Unions départementales : portraits de trois nouveaux secrétaires généraux.
- Hommage. Émile Ducatel, grande figure militante du Pas-de-Calais.

//// PORTRAIT (page 24)

- Clément Pauly, la relève qui travaille à moderniser la communication syndicale.



p. 11 à 17



p. 24

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mai 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



SE PROJETER DANS L'AVENIR

Le calendrier politique est appelé à s'accélérer dans les semaines et les mois qui viennent. Avec lui, viendra le temps de la démocratie, indispensable, mais aussi le temps du débat, louable et respectable, sur les projets, les programmes, les propositions des uns et des autres.

Mais le temps du débat dans le cadre d'une campagne électorale, c'est aussi le temps des fausses bonnes questions et celui des mauvaises réponses, le temps des baguettes magiques, des idées simples, voire simplistes, la désignation des boucs émissaires, le temps de la surenchère, le concours Lépine des mauvaises idées... Pour dissenter sur l'épaisseur du Code du travail, sur « *le système social impossible à réformer* », sur le coût du travail qu'il faut toujours réduire, sur les promesses d'un big bang salvateur pour les régimes de retraite, sur la nécessité de travailler plus ou de travailler encore plus...

Fidèle au principe d'indépendance syndicale, comme à chaque élection, Force Ouvrière ne donnera pas de consigne de vote et n'appellera pas à voter pour l'un ou contre l'autre. Mais indépendance ne signifie pas indifférence. FO fera connaître sa plateforme revendicative et la diffusera aux différents candidats.

FO rappellera notamment que le temps de la démocratie politique n'est pas celui de la démocratie sociale, surtout dans un contexte où la démocratie politique patine, faute de majorité au Parlement, les acteurs sociaux apparaissent comme des havres de stabilité et de responsabilité.

FO entend porter des sujets structurants avec une vision de long terme, comment on se projette dans l'avenir, sur le travail, le modèle productif, la réindustrialisation, le financement du modèle social, la gouvernance du système de retraite par répartition, ce sont les sujets au cœur de l'agenda social autonome que nous engageons avec les organisations professionnelles. L'enjeu n'est pas de travailler plus mais de travailler tous!

Indépendance ne signifie pas indifférence

Et nous appellerons tous les responsables politiques à respecter le rôle et la place des interlocuteurs sociaux, et à respecter pleinement leurs prérogatives. Nous appellerons encore à redonner la place qui est la sienne à la négociation collective, convaincus que c'est par la négociation que nous pouvons trouver les réponses adaptées aux enjeux qui se posent dans le monde du travail : sur l'emploi, notamment des jeunes et des seniors, sur l'amélioration des conditions de travail, sur une meilleure prise en compte de la pénibilité ou encore sur les défis qui se posent avec le télétravail, l'arrivée de l'IA ou l'exigence de la transition climatique... tant de thèmes qui ont un impact social et sont donc de la compétence des organisations syndicales.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour protéger les travailleurs, r

La hausse du Smic prévue en juin a comme un effet trompe-l'œil. La revalorisation de 2,41% n'est pas un coup de pouce mais un ajustement automatique à l'inflation, laquelle poursuit son envolée (+2,2% en avril sur un an). Au premier trimestre 2026, l'emploi salarié a baissé et les salaires de base dans le privé se sont repliés, grignotés par l'inflation. La consommation des ménages recule de 0,6% sur le trimestre... Après 0% sur ces trois mois, la croissance annuelle menace d'être minime. Malgré les difficultés des travailleurs, le gouvernement n'a toujours pas décidé de mesures générales de soutien dans le cadre de la crise des prix des énergies fossiles. La loi de lutte contre les fraudes, pointe, quant à elle, les plus fragiles en matière de fraude sociale, alors que la responsabilité des entreprises est reconnue comme majeure. De son côté, la loi, récente aussi, sur la simplification de la vie économique supprime des obligations faites aux entreprises, ce qui impacte entre autres les droits des salariés. Pour FO, « il n'est ni acceptable socialement, ni soutenable économiquement que les salariés paient une nouvelle fois le prix des choix budgétaires actuels ».

Pouvoir d'achat à la peine : la preuve par les chiffres

Les travailleurs peinent à consommer, revendiquent de meilleurs salaires et demandent avec FO des mesures générales de soutien au pouvoir d'achat face à la crise des prix des énergies... Rien de surprenant : les chiffres parlent d'eux-mêmes. Publiée début mai et portant sur le premier trimestre 2026, la dernière étude de la Dares (services statistiques du ministère du Travail) sur l'évolution des salaires de base dans le secteur privé (salaire brut, sans les primes, les heures supplémentaires...) montre en effet l'impact de l'inflation, toujours en hausse, sur des salaires dont la progression (due tant à l'ancienneté dans la carrière qu'aux augmentations issues des négociations salariales), elle, est minime. L'étude prend en compte l'inflation enregistrée en mars sur un an, soit 1,7%. À noter que celle-ci a grimpé à 2,2% en avril, faisant craindre des dégâts à venir encore plus importants.

Baisse du SMB des ouvriers

« L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,7% au cours du premier trimestre 2026. Sur un an, il augmente de 1,7%, soit au même rythme qu'au trimestre précédent », calcule la Dares. « L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) progresse de 0,7% au cours du premier trimestre 2026 dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales. (...) Sur un an, le SHBOE augmente de 1,6% fin mars 2026, soit au même rythme que fin décembre 2025 (+1,6%). » Mais, avertit la Dares, ces chiffres de progression sont hors inflation. En introduisant ce paramètre, la situation est bien différente. Ainsi, « sur un an et en euros constants, le SHBOE diminue de 0,1% et le SMB est stable », indique l'étude, précisant que « le SMB diminue de 0,1% dans la construction, augmente de 0,1% dans l'industrie et est stable dans le tertiaire ». En ce qui concerne les catégories professionnelles, « sur un an, le SMB augmente de 1,6% pour les ouvriers et pour les employés, de 1,7% pour les professions intermédiaires et de 1,8% pour les cadres ». Mais... en tenant compte de l'inflation, ce SMB « diminue de 0,1% pour les ouvriers, est stable pour les employés et pour les professions intermédiaires et augmente de 0,1% pour les cadres ». Les salariés « subissent de plein fouet les effets de l'inflation, dans un contexte de stagnation des salaires réels depuis 2021 », dénonçait récemment FO, rappelant sa revendication de hausse des salaires.

FO SALAIRES, SMIC, RETRAITE, POINT D'INDICE, MINIMA SOCIAUX...

ET POUR MES COURSES ?



L'augmentation des salaires, c'est maintenant !

Répondez à nos revendications!



C. CASABIANCAREA

Les salariés n'ont pas à payer l'addition

Le Premier ministre prévoit de présenter le 21 mai de nouvelles mesures d'aides à des secteurs professionnels impactés par la hausse des prix des carburants du fait de la guerre au Moyen-Orient. Ces mesures, prévues pour juin, seront encore une fois ciblées, prévient le gouvernement qui coupe court ainsi aux interrogations sur d'éventuelles mesures générales de soutien à l'ensemble des travailleurs. Mesures que demande FO. « Protéger le pouvoir d'achat et renforcer les services publics ne sont pas des options mais des exigences immédiates », rappelait récemment FO, réagissant à la décision du gouvernement d'appliquer aux dépenses publiques un gel de six milliards d'euros. Quatre impactant la sphère de l'État et deux la Sécurité sociale. Et cela pourrait être plus, peut-on comprendre après les déclarations du Premier ministre le 19 mai. Pour l'instant, le gouvernement n'a pas divulgué les domaines visés. Il s'emploie en revanche à rappeler l'axe des économies budgétaires pour 2026 avec l'objectif de ramener le déficit public à 5% du PIB. Le 17 mai, interviewé par une chaîne nationale de télévision, le ministre de l'Économie, Roland Lescure, n'y allait ainsi pas par quatre chemins, déclarant : « Le quoi qu'il en coûte,

c'est terminé », le gouvernement « n'est pas là pour faire des mesures généralisées ». Pour FO, « il n'est ni acceptable socialement, ni soutenable économiquement que les salariés paient une nouvelle fois le prix des choix budgétaires actuels ». Face à une croissance nulle du PIB au premier trimestre, le gouvernement a abaissé à 0,9% (contre 1%) sa prévision concernant la croissance 2026, tandis que les économistes la prévoient plutôt à 0,8%. Alors que les PSE se multiplient depuis deux ans, la fragilité de plus en plus patente de l'économie inquiète légitimement les travailleurs, lesquels redoutent de nouvelles conséquences sur l'emploi.

Le patronat sonne le branle-bas...

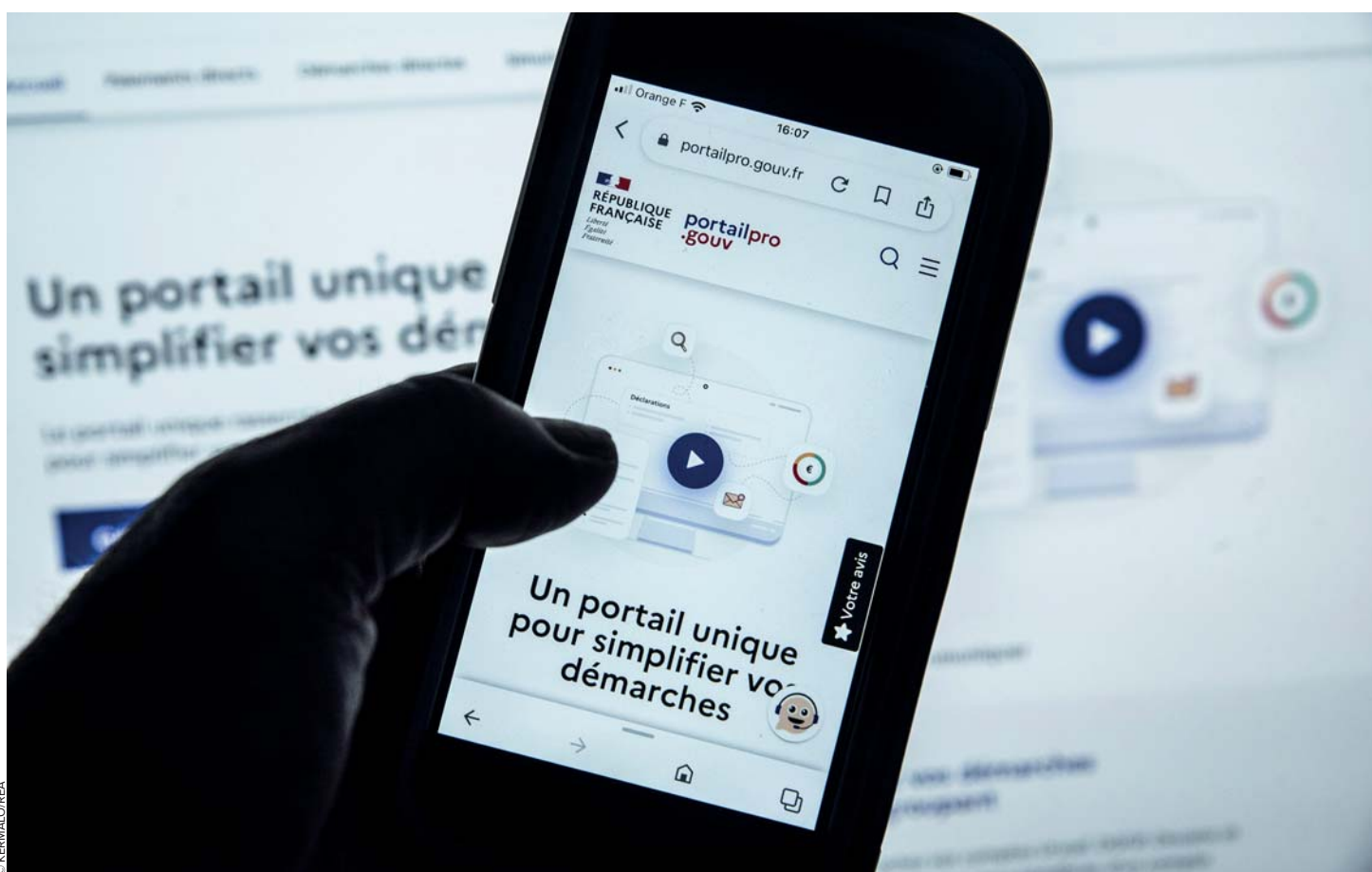
Ce ne sont en rien des divagations. Le 18 mai, l'OIT pointait ainsi les impacts de la crise actuelle sur l'emploi mondial. Quatorze millions d'emplois seront impactés en 2026, trente-huit millions en 2027 indique l'OIT, évoquant aussi la baisse des revenus et une remontée du chômage. En France, le chômage, à 8,1% au premier trimestre, affiche une aggravation de 0,7 point en un an. L'inflation est elle aussi en augmentation,

à 2,2% en avril, cela incluant une hausse des prix des produits pétroliers de 8,2% après 17,1% en mars. Alors que la progression salariale reste faible, l'inflation vient ronger encore plus le pouvoir d'achat des rémunérations, déjà en mauvaise posture avant la crise. En toute logique, cela a des conséquences sur le moteur principal de la croissance, la consommation. Malgré une poussée de +0,7% en mars, celle-ci est en recul de 0,6% sur le trimestre. Elle était de seulement +0,4% fin 2025. Alors que ces difficultés de pouvoir d'achat perdurent, avec FO, les travailleurs revendiquent, entre autres, un blocage des prix et des hausses de salaires. De son côté, le patronat dans son ensemble s'alarme d'un éventuel gel ou raboutage des exonérations de cotisations sociales (représentant 80 milliards d'euros par an, toujours sans conditionnalité), notamment dans le cadre du plan d'économies de six milliards d'euros et alors que le Smic sera revalorisé en juin (de +2,41%). Le patronat a écrit au Premier ministre, le pressant de ne pas toucher à ces allègements. « Il serait contre-productif d'aller chercher ces économies du côté des entreprises », indique-t-il. Les salariés devraient donc payer?

Valérie Forgeront

Pour protéger les travailleurs, r

Loi de simplification : des droits mis en péril



© KERMALO/REA

Elle a été définitivement adoptée par le Parlement le 15 avril. Après un parcours législatif compliqué et de plus d'un an, la loi de « simplification de la vie économique » (le projet était initialement intitulé Pacte 2) est toujours très critiquée. Comment s'en étonner. Cette loi, qui affirme notamment son « objectif d'alléger les contraintes administratives, améliorer la trésorerie des entreprises et accélérer les projets industriels et numériques en France », contient des mesures qui vont « changer le quotidien des entreprises », comme se plaît à le souligner le gouvernement... Mais en supprimant des droits, aux salariés notamment. Sans compter des règles dangereusement assouplies en matière environnementale ou encore un coup de canif porté à la démocratie sociale. Le texte (de 87 articles) conçoit entre

autres des « cessions d'entreprises plus simples ». Concrètement, dans le cadre des transmissions, « la loi supprime l'obligation d'information directe des salariés dans les entreprises de plus de 50 salariés. Dans les structures plus petites, le délai d'information est réduit de deux mois à un mois. » Elle supprime aussi la déclaration administrative préalable de l'employeur pour l'organisation de l'apprentissage. Et les branches professionnelles ne seraient plus celles qui définissent les compétences requises pour être maître d'apprentissage.

Des CESER rendus facultatifs

Au nom d'une « rationalisation de l'action publique », la loi prévoit par ailleurs la suppression d'organismes publics (dans la santé, la culture, l'environnement...). Elle

visé à faciliter l'implantation de grands projets industriels, y compris sur les zones naturelles. Le 22 avril, un décret a réduit (à dix mois) les délais de traitement des recours (désormais directement traités par les cours administratives d'appel) en matière environnementale contre de tels projets. Autre motif d'inquiétude vis-à-vis de cette loi, l'attaque des CESER, ces assemblées régionales où siègent notamment les organisations syndicales. Le texte rend en effet facultative la création d'un CESER par le conseil régional. Dès janvier, FO appelait « les pouvoirs publics, et les parlementaires, à revenir sur cette mesure », « accentuant les fractures territoriales et affaiblissant l'égalité républicaine ». Une mesure équivalente à une « remise en cause majeure de la démocratie sociale et de l'organisation de la République ».

Valérie Forgeront

Répondez à nos revendications!

Fraude sociale et fiscale, une loi déjà en manque de moyens?

Le projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales a été adopté le 11 mai. Si FO est favorable au renforcement de la lutte contre ce type de fraudes, la confédération formule de nombreuses critiques contre ce texte. D'abord sur l'ambition de la loi : l'objectif est, selon le gouvernement, de récupérer 1,5 milliard d'euros supplémentaires pour les caisses de l'État. Or, la fraude fiscale est estimée entre 80 et 100 milliards d'euros par an et la fraude sociale avoisinerait 14 milliards d'euros annuels.

Ensuite sur l'orientation des mesures : elles sont particulièrement axées sur les fraudes aux prestations (évaluées entre 2,8 et 4,4 milliards d'euros) alors que le manque à gagner dû aux fraudes aux cotisations sociales (évaluées entre 7,3 et 9,2 milliards d'euros), du fait donc des employeurs, est au moins deux fois plus fort. La mesure

controversée de suspension des allocations chômage sur la seule présence « *d'indices sérieux de manœuvres frauduleuses, de manquement délibéré aux obligations ou de commission d'infraction* » a, certes, été amendée – elle est finalement limitée à trois mois et ne devra pas « *priver le bénéficiaire des ressources nécessaires aux dépenses courantes de son ménage* ». En revanche, en cas d'arrêt de travail non justifié par une contre-visite médicale convoquée par l'employeur, celui-ci pourra décider « *d'interrompre le maintien du salaire* ».

Des effectifs insuffisants

FO pointe le manque de moyens humains nécessaires à l'application de certaines mesures créées : de nouvelles obligations de transmission d'informations sont imposées

à l'administration fiscale, et de nouveaux contrôles sont instaurés (par l'inspection du travail, les agents des douanes, l'Urssaf, les inspecteurs des impôts, les agents des caisses de retraite ou de sécurité sociale...). Or, en moins de vingt ans, ces services publics ont perdu des dizaines de milliers de postes.

FO a néanmoins pu obtenir quelques avancées. Éric Gautron, secrétaire confédéral au secteur de la Protection sociale collective, cite ainsi « *l'anonymisation des agents des Urssaf signalant une infraction de travail dissimulé et l'accès aux fichiers des cartes grises pour faciliter la saisie de véhicules appartenant aux fraudeurs* ». Le texte est désormais examiné par le Conseil constitutionnel.

Sandra Déraillot

Chômage : les frontaliers pourraient ne plus être indemnisés par la France

Pour les travailleurs frontaliers, les règles d'indemnisation chômage pourraient connaître une révolution. En cas de perte d'emploi, ces salariés ne seraient plus indemnisés par leur pays de résidence, comme c'est le cas actuellement, mais par le pays dans lequel ils travaillent, à condition d'y avoir cotisé au moins vingt-deux semaines en continu. Ces allocations seraient versées pendant au moins six mois, la suite variant selon les règles propres à chaque pays.

Le sujet, en discussion depuis dix ans, a fait l'objet d'un accord provisoire approuvé le 29 avril par vingt-et-un des vingt-sept États membres de l'Union européenne, à l'exception notable du Luxembourg.

Ces nouvelles règles permettraient au régime français d'Assurance chômage de réaliser des économies. Actuellement, les Français qui travaillent dans les pays

frontaliers comme le Luxembourg ou la Suisse sont indemnisés selon les règles hexagonales. S'il existe bien un dispositif de remboursement de cotisations entre États, celui-ci ne couvre que partiellement les dépenses dues au paiement des allocations. L'Unédic estime le surcoût pour la France à 860 millions d'euros en 2024. Quant aux allocataires, ce système peut engendrer des retards de paiement ou des erreurs dans le calcul des droits.

Dans l'attente du feu vert du Parlement européen

La potentielle mise en œuvre de la réforme n'est pas pour tout de suite. Pour être définitivement adopté, l'accord, déjà approuvé en commission le 6 mai, doit encore être validé en plénière par le Parlement européen début juillet. Le Luxembourg,

opposé au projet, a déjà négocié un délai pour sa mise en œuvre. Un accord spécifique devra aussi être passé avec la Suisse, pays non communautaire.

Pour Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO chargé du secteur Europe-International, cet accord, qui traite plus largement de la coordination entre États des systèmes de sécurité sociale, constitue un « *compromis équitable et acceptable* », et apporte « *davantage de clarté et de sécurité juridique* » pour les travailleurs.

« *Si l'harmonisation des règles est du ressort des États, pour FO, les demandeurs d'emploi n'ont pas à pâtir des vides juridiques* », ajoute Yanis Aubert, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, déplorant la réaction de la Suisse et du Luxembourg, peu pressés de mettre la main à la poche.

Clarisse Josselin



Credit photo - Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

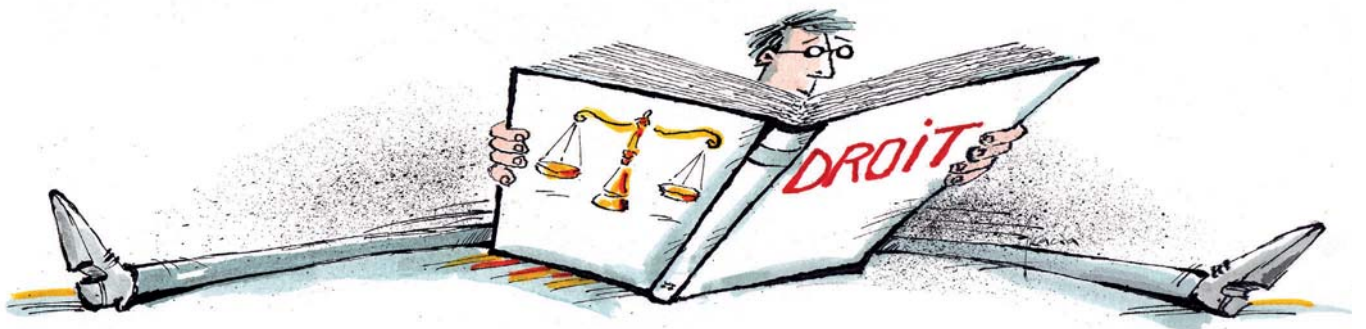
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**



CDD et indemnités

L'indemnité pour méconnaissance du délai de transmission du contrat à durée déterminée fixé par la loi et l'indemnité au titre de la requalification, qui n'ont pas pour objet de réparer le même préjudice, peuvent, lorsque les conditions d'allocation de l'une et de l'autre sont réunies, se cumuler.

Un salarié demande en justice la requalification de ses contrats de pigiste en CDI. La cour d'appel rejette la demande en paiement, formée par le salarié, de l'indemnité pour méconnaissance des délais de transmission du CDD, au motif qu'elle ne peut se cumuler avec l'indemnité de requalification de CDD en CDI prévue à l'article L. 1245-2 du Code du travail.

Le salarié forme un pourvoi en cassation. À l'appui de celui-ci, il soutient que l'indemnité pour méconnaissance du délai de transmission du CDD et celle de requalification de CDD en CDI ne réparent pas les mêmes manquements, de sorte qu'elles peuvent se cumuler.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 25 mars 2026 (Cass. soc., 25-3-26, n°23-19526) approuve l'argument du salarié, affirmant sans ambiguïté que « l'indemnité pour méconnaissance du délai de transmission du contrat à durée déterminée fixé par la loi et l'indemnité au titre de la requalification, qui n'ont pas pour objet de réparer le même préjudice, peuvent, lorsque les conditions d'allocation de l'une et de l'autre sont réunies, se cumuler ».

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1245-1 du Code du travail dispose : « La méconnaissance de l'obligation de transmission du contrat de mission au salarié dans le délai fixé par l'article L. 1245-13 ne saurait, à elle seule, entraîner la requalification en contrat à durée indéterminée. Elle ouvre droit, pour le salarié, à une indemnité, à la charge de l'employeur, qui ne peut être supérieure à un mois de salaire. »

L'article L. 1245-2 du Code du travail, relatif à la requalification en CDI, dispose quant à lui que « lorsque le conseil de prud'hommes fait droit à la demande du salarié, il accorde une indemnité à la charge de l'employeur, ne pouvant être inférieure à un mois de salaire ».

L'arrêt de la cour d'appel est donc cassé en ce qu'il a refusé l'indemnité pour retard de transmission des contrats de travail, au motif que l'indemnité de requalification en CDI a été accordée au salarié, alors que les deux indemnités n'ont pas le même objet, affirme la Cour de cassation.

Secteur juridique

CULTIVER LE LIEN SOCIAL EN SOUTENANT LA CULTURE

Upcoop s'engage à démocratiser l'accès à la culture en coopérant avec les représentants du personnel et les acteurs culturels.

- **Tous les univers de la lecture accessibles** avec Chèque Lire : Livres, abonnements presse.
- **De nombreuses activités culturelles** accessibles avec Chèque Culture : Concerts, spectacles, musées, cinéma, festivals.
- **Des bons plans et des réductions** toute l'année avec la billetterie Upcoop.



Des solutions de paiement dédiées à la culture.

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

La détermination de FO en trois résolutions revendicatives

Issus du 26^e Congrès confédéral qui s'est tenu à Dijon du 20 au 24 avril, trois textes constituent dès à présent et pour les années à venir la feuille de route de FO. Les résolutions générale et sociale ainsi que celle dédiée à l'outre-mer ont été élaborées et débattues par les délégués. Elles ont été adoptées par le congrès le 24 avril à une très large majorité. Retour en quelques extraits sur ces textes qui portent les nombreuses revendications de FO.



PHOTOS S. LIÉDOT

La détermination de FO en tro

Résolution générale

Réunis à Dijon du 20 au 24 avril 2026, les délégués au XXVI^e Congrès de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, aux statuts de la Confédération et à l'indépendance vis-à-vis de l'État, du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques et de toute influence extérieure.

Le Congrès considère que l'indépendance syndicale est la condition indispensable à la défense des droits et intérêts des travailleurs. Liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève constituent la base de l'expression des revendications.

Le Congrès condamne toutes les tyrannies, les guerres et les massacres et réaffirme sa solidarité aux travailleurs. Il exige le cessez-le-feu partout dans le monde et refuse l'augmentation des dépenses militaires au détriment du service public.

Le Congrès réaffirme son engagement aux côtés des organisations syndicales internationales pour le progrès social et rejette toutes les politiques fascistes, racistes, xénophobes et antisémites.

Il condamne le durcissement de la législation sur l'immigration et affirme que les travailleurs en situation irrégulière doivent être protégés et accompagnés. Il revendique l'abrogation de la loi « immigration » du 26 janvier 2024.

Le Congrès appelle à mettre un terme au dumping social et revendique un code de travail plus protecteur.

Face aux crises et à la précarité, le Congrès appelle les jeunes travailleurs à rejoindre la CGT-FO et encourage l'intégration de jeunes militants pour renforcer la représentation syndicale.

Le Congrès condamne les politiques d'austérité et revendique une réforme fiscale avec une contribution accrue des grandes entreprises et des hauts revenus.

Il exige la conditionnalité des aides publiques et la suppression des niches fiscales inefficaces.

Il dénonce la politique économique menée depuis 2014 et demande des politiques publiques répondant aux besoins des travailleurs.

Le Congrès exige une réglementation des marchés financiers et le renforcement des banques publiques afin de financer l'économie réelle.

Le Congrès réaffirme que les richesses produites doivent revenir aux travailleurs et revendique l'augmentation du Smic, la revalorisation du point d'indice, la refonte des grilles salariales et l'indexation sur l'inflation.

Il exige une revalorisation des retraites, des minima sociaux et des prestations sociales et s'oppose à la création de l'allocation sociale unique.

Le Congrès revendique des politiques publiques ambitieuses pour lutter contre la pauvreté et garantir l'accessibilité aux droits.



Les résolutions revendicatives

Il réaffirme le maintien du 1^{er} mai férié, chômé et payé.

Le Congrès réaffirme son exigence d'égalité entre les femmes et les hommes et réclame des moyens de lutte contre les discriminations et le harcèlement.

Il affirme que les politiques écologiques doivent être socialement justes et s'inscrire dans une stratégie de réindustrialisation avec maintien des emplois et des services publics.

Le Congrès revendique une politique industrielle ambitieuse, la création d'un pôle public de l'énergie et des investissements publics à long terme.

Concernant l'intelligence artificielle, il exige des garanties pour l'emploi, la santé et les conditions de travail, ainsi que des négociations et une formation des travailleurs.

Le Congrès affirme que la précarité constitue un levier de dumping social et revendique le CDI à temps plein comme norme et la titularisation des agents contractuels.

Il demande les moyens pour la formation des jeunes et l'abandon de Parcoursup.

Le Congrès réaffirme son attachement à la Fonction publique de carrière, au statut des fonctionnaires et exige l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

Il réaffirme son attachement au service public ferroviaire et à l'école laïque et républicaine, et exige la création de postes statutaires et l'abrogation des réformes remettant en cause la laïcité.

Le Congrès revendique le maintien des diplômes nationaux et l'abandon de Parcoursup.

Il exige le retrait des mesures visant à militariser l'école.

Le Congrès dénonce le manque de moyens des services publics et exige leur renforcement sur tout le territoire.

Il exige l'abrogation des lois portant atteinte aux libertés et condamne toute criminalisation de l'action syndicale.

Il défend la liberté de la presse et un service public de l'information.

Le Congrès revendique le développement du syndicalisme FO, le renforcement des droits syndicaux et la libre désignation des représentants.

Il réaffirme le rôle des branches professionnelles et revendique le rétablissement des institutions représentatives du personnel.

Il revendique le retour des CHSCT et le respect du principe de faveur dans la hiérarchie des normes.

Le Congrès affirme son soutien aux militants FO et souligne l'importance de la formation syndicale.

Enfin, constatant que les journées d'action ne permettent pas d'obtenir satisfaction, le Congrès invite les travailleurs à discuter et décider de la grève et de sa reconduction afin d'obtenir satisfaction à toutes les revendications.



Retrouvez l'intégralité de la résolution sur le site



La détermination de FO en tro



Résolution sociale : pour une protection sociale forte!

Réunis à Dijon pour le XXVI^e Congrès de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, les délégués tiennent à confirmer leur attachement à l'indépendance et à la liberté syndicale, à la Charte d'Amiens et à la République sociale.

Le Congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945 répondant aux principes de « à chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Il réaffirme son attachement au paritarisme de gestion et à la liberté de négociation.

Le Congrès revendique une gestion paritaire du salaire différé sans tutelle de l'État, maintenant et renforçant les droits des travailleurs : Sécurité sociale, Assurance chômage, formation professionnelle, logement social, retraites et action sociale.

Le Congrès revendique une réelle liberté syndicale et condamne toutes les atteintes au droit de grève ainsi que le recours abusif au droit de réquisition.

Il revendique le renforcement des droits syndicaux, l'abrogation de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale et l'abrogation des ordonnances travail.

Le Congrès rappelle le rôle majeur de la branche professionnelle et son attachement à la hiérarchie des normes. Il exige le retour au principe de faveur.

Le Congrès exige le rétablissement des délégués du personnel, des comités d'entreprise et des CHSCT ainsi que leurs moyens.

Le Congrès réaffirme l'exigence d'une augmentation générale des salaires, la revalorisation du Smic, du point d'indice, des pensions et minima sociaux ainsi qu'une indexation sur l'inflation.

Il revendique des politiques économiques ambitieuses pour préserver et développer les emplois.

Le Congrès rappelle que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est toujours pas effective et exige des mesures garantissant l'égalité salariale, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et une meilleure articulation des temps de vie.

Le Congrès exige des négociations salariales dans toutes les branches, la revalorisation des grilles et une progression réelle des carrières.

Il dénonce le tassement des grilles, les inégalités d'accès aux primes et demande des négociations dans la fonction publique.

Le Congrès insiste sur la nécessité d'avoir des aidants professionnels, revendique l'allongement du congé proche-aidant et dénonce le manque de moyens pour le handicap.

Il exige l'application des obligations d'emploi des travailleurs handicapés avec des sanctions dissuasives et revendique une amélioration des conditions d'emploi et de carrière.

Le Congrès revendique l'AAH à hauteur du Smic, l'amélioration de la retraite anticipée pour handicap et un financement pérenne de la protection de l'enfance.

Le Congrès affirme que le logement est un droit et exige la relance de la construction de logements sociaux et un plan de rénovation énergétique.

Il réaffirme que le CDI doit rester la norme et s'oppose à la précarisation de l'emploi.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi plein emploi et exige la

Les résolutions revendicatives



Retrouvez
l'intégralité de
la résolution
sur le site



conditionnalité des aides publiques.

Il dénonce le détournement de l'apprentissage et revendique l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

Il s'oppose à toute retraite par capitalisation et défend le système par répartition.

Le Congrès exige une gestion paritaire de l'Assurance chômage, s'oppose à la baisse des droits et revendique des moyens pour le service public de l'emploi.

Il condamne la stigmatisation des demandeurs d'emploi et le conditionnement du RSA.

Le Congrès réaffirme l'importance de la formation professionnelle, revendique le retour du congé individuel de formation et une gestion paritaire.

Il exige l'abrogation de la loi Pénicaud et la défense de l'AFPA.

Le Congrès s'oppose à toute organisation du temps de travail portant atteinte à la santé, au repos et à la vie privée.

Il exige le respect du temps de travail, du droit à la déconnexion et le paiement des heures supplémentaires.

Le Congrès exige le maintien du 1^{er} mai

férié et chômé et s'oppose au travail du dimanche.

Il réaffirme son attachement à la juridiction prud'homale et exige l'abrogation du barème Macron.

Le Congrès dénonce l'étatisation de la Sécurité sociale et revendique le rétablissement du paritarisme, l'abrogation des ordonnances Juppé et l'arrêt des exonérations de cotisations.

Le Congrès dresse un constat alarmant sur l'accès aux soins, dénonce les inégalités territoriales, la saturation des urgences et la pénurie de soignants.

Il revendique : • un plan d'urgence pour le recrutement; • la réouverture de lits; • l'abrogation des politiques de fusion; • la revalorisation des carrières; • la suppression des restes à charge; • le maintien de l'accès aux urgences.

Le Congrès exige le maintien du niveau de prise en charge par l'Assurance maladie et s'oppose au transfert vers les complémentaires.

Il revendique le développement de la prévention et des moyens pour la santé au travail.

Le Congrès revendique le maintien des

caisses de Sécurité sociale et s'oppose aux fusions.

Il réaffirme son attachement à la branche Famille, revendique la revalorisation des prestations, un congé parental rémunéré et des investissements dans la petite enfance.

Le Congrès revendique la fin des exonérations patronales, le renforcement du recouvrement et la lutte contre la fraude.

Il exige la prévention des accidents du travail, la lutte contre la sous-déclaration et la protection des salariés.

Il revendique la prolongation des dispositifs amiante et des mesures pour la sécurité au travail.

Le Congrès réaffirme son attachement à la branche vieillesse, s'oppose au gel des pensions et revendique un revenu minimum de retraite pour tous qui ne soit pas inférieur au Smic pour une carrière complète.

Il demande la prise en charge de la perte d'autonomie à 100%, la création d'emplois et le développement des Ehpad publics.

Le Congrès s'oppose à toute politique d'austérité et exige des moyens à la hauteur des besoins afin de garantir l'effectivité des droits pour tous.

La détermination de FO en tro

Résolution outre-mer

Les délégués des syndicats FO réunis en congrès confédéral réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, à l'indépendance syndicale et aux principes républicains qui fondent l'égalité des droits entre tous les citoyens, quel que soit leur territoire de résidence.

La diversité des territoires ultramarins participe comme tous les territoires au rayonnement géostratégique de la République française. À ce titre, ils doivent être traités à égalité avec les territoires hexagonaux, dans le respect de leurs spécificités.

Le Congrès rappelle que la République est une et indivisible, et que cette indivisibilité implique de garantir l'égalité réelle, l'accès aux droits fondamentaux pour tous et la continuité des services publics.

Le Congrès dénonce la persistance d'inégalités sociales, économiques et territoriales inacceptables dans les outre-mer, marqués par la vie chère, le chômage et un accès inégal aux services publics et au logement.

Le Congrès exige : • l'application pleine et entière des droits sociaux et des conventions collectives nationales dans tous les territoires ultramarins; • une politique de rattrapage économique et social; • des investissements publics pour le logement et les infrastructures; • une véritable continuité territoriale; • le maintien de l'indemnité de vie chère et le rétablissement de l'indemnité temporaire de retraite; • le respect de la loi EROM et le retour sur les congés bonifiés.

Le Congrès rappelle que le désengagement de l'État est incompatible avec l'égalité républicaine et constate que les services publics demeurent insuffisants.

Il exige : • un renforcement des moyens humains, matériels et financiers; • le développement d'infrastructures adaptées; • la garantie de l'accès aux soins, à l'éducation et aux services essentiels.

Le Congrès réaffirme que le service public est un pilier de la cohésion sociale et territoriale.

Le Congrès rappelle que l'État doit assumer pleinement ses missions régaliennes en matière de sécurité, justice, santé et éducation.

Situation à Mayotte

Le Congrès alerte sur la situation à Mayotte, où l'accès à l'eau, la sécurité et la scolarisation ne sont pas garantis.

Il exige : • un accès continu à l'eau potable; • des investissements dans les infrastructures; • la sécurité des personnes et des biens; • la scolarisation de tous les enfants; • l'alignement des droits sociaux sur ceux de l'Hexagone.

En Guyane

Le Congrès dénonce le manque d'infrastructures, les inégalités persistantes et le trafic de drogue.

Il revendique : • un plan de rattrapage économique et social; • le renforcement des moyens de surveillance; • la protection des ressources et de la biodiversité.



Les résolutions revendicatives

En Martinique

Le Congrès prend acte des évolutions institutionnelles visant un pouvoir normatif autonome et une stratégie de développement fondée sur la transition écologique, l'attractivité régionale et la cohésion sociale.

À Saint-Pierre-et-Miquelon

Le Congrès exige : • l'emploi local; • l'égalité d'accès aux soins; • la mise en place de tarifs résidents pour le transport aérien.

À La Réunion

Le Congrès exige : • un plan de 100 000 emplois; • une indemnité tenant compte de la vie chère; • le développement des mobilités; • le blocage des prix des produits de première nécessité.

Le Congrès dénonce l'absence de politique économique structurante et la vie chère qui impacte le pouvoir d'achat.

Il revendique : • une revalorisation des salaires; • une régulation des prix; • le

développement de l'emploi local; • une politique favorisant la production locale.

Le Congrès dénonce la précarité numérique et appelle à un dialogue avec l'État et les distributeurs.

Le Congrès exige le maintien du complément de rémunération en cas de maladie et un dispositif compensatoire à la disparition de l'ITR.

Le Congrès réaffirme son exigence de justice pour les victimes de préjudices sanitaires et environnementaux et exige l'indemnisation des victimes.

Il dénonce le coût des transports et le pillage des ressources naturelles.

En Polynésie française

Le Congrès se félicite de la loi relative aux conséquences des essais nucléaires mais demande son application rapide et la reconnaissance des responsabilités de l'État.

À Wallis-et-Futuna

Le Congrès se félicite des avancées pour

les enseignants et exige : • l'égalité de traitement; • l'application des lois; • le respect des engagements de l'État.

Le Congrès exige l'extension et l'harmonisation des droits sociaux et un accès effectif aux prestations sociales.

Il réaffirme que la défense des travailleurs ultramarins passe par un syndicalisme libre et indépendant.

Le Congrès exige : • le respect du droit syndical; • les moyens pour les militants; • la reconnaissance des représentants FO.

Le Congrès exige : • un plan d'infrastructure de transport; • des infrastructures de traitement des déchets; • l'utilisation du potentiel énergétique des territoires.

Conclusion

Le Congrès appelle les pouvoirs publics à garantir l'égalité réelle et à engager les moyens nécessaires. Il réaffirme que les outre-mer doivent être pleinement intégrés dans la République sociale et mandate la Confédération pour porter ces revendications.



Retrouvez l'intégralité de la résolution sur le site





L'OFFRE EXCLUSIVE

Pour les adhérents et les élus **FO**

DÉCOUVREZ TOUT CE QUE **MY STORE FO** PEUT VOUS **APPORTER**

Le **MAG** des services aux adhérents et aux élus **FO**



INSCRIPTION GRATUITE !

SCANNEZ POUR DÉCOUVRIR LE MAG



MyStoreFO.fr

FO-Com veut peser sur la loi européenne régulant le secteur postal

Alors que la Commission européenne prépare un texte sur la régulation des services de livraison, FO-Com fait campagne pour que le service postal universel soit non seulement préservé mais étendu à tous les colis.

FO-Com s'engage, aux côtés d'Uni Europa, dans une campagne de lobbying en faveur du service postal universel. La Commission européenne prépare en effet actuellement une proposition de loi pour la régulation du secteur postal dite « EU delivery act ». De nombreuses actions sont menées pour rencontrer des parlementaires européens et des opérateurs. Initiatives prises avec deux autres confédérations syndicales, une pétition a été lancée et une lettre adressée à Stéphane Séjourné, commissaire européen chargé du projet de directive.

Contribuer au financement des obligations du service postal universel

Le premier objectif pour les organisations syndicales est d'éviter la libéralisation totale du secteur, celui-ci représentant 1,8 million d'emplois (dont



(distribution du courrier ou de la presse en zone rurale par exemple) coûtent 6 millions d'euros par an au groupe La Poste, poursuit Alex Cirieys. Alors que sur la livraison de colis, activité très rentable, nous subissons la concurrence acharnée de nombreuses entreprises. »

Une des idées portées par cette campagne serait donc de fixer une redevance pour tous les opérateurs de livraison afin qu'ils contribuent au financement des missions obligatoires du service postal universel.

Il s'agit également pour FO de mettre fin à la dégradation des conditions de travail engendrée par la précédente directive, porteuse d'une large ouverture à la concurrence, mais aussi de limiter la sous-traitance qui débouche sur une perte de qualité du service et des difficultés à respecter le devoir de vigilance.

Sandra Déraillot

Pour signer la pétition :

<https://actionnetwork.org/petitions/sauvons-notre-poste>

70000 postiers en France). « Plusieurs scénarios se dessinent, résume Alex Cirieys, responsable du secteur international chez FO-Com. Celui que privilégie FO consiste à intégrer dans le service postal universel, mission de service public, la livraison de tous les colis jusqu'au dernier kilomètre. » Avec une compensation financière pour l'entreprise assumant cette mission. « Actuellement, les activités de service public non compensées

Impact et réduction des risques psychosociaux : un rapport de l'OIT

L'Organisation internationale du travail consacre un rapport à l'état des lieux des risques psychosociaux au travail et aux pistes d'amélioration de la lutte contre ces derniers. Horaires interminables, objectifs inatteignables, culture d'entreprise toxique, mauvaise organisation du travail et autres sont responsables de 840 088 décès annuels dans le monde (dont 463 313 dans les pays d'Asie et du Pacifique) : 783 694 sont imputables à des maladies cardiovasculaires et 56 394 à des troubles mentaux. La durée excessive du travail (considérée ici comme dépassant 48 heures hebdomadaires) concerne

actuellement 35% des travailleurs dans le monde. L'exposition à l'intimidation et à d'autres formes de violences touche, elle, 23% des actifs, à un moment ou un autre de leur vie. Il est également établi que le risque psychosocial concerne plus spécifiquement les travailleurs migrants ou handicapés, les travailleurs âgés ou très jeunes, et ceux qui occupent des emplois précaires.

Agir sur le milieu de travail

Pour y remédier, l'OIT propose de renforcer la recherche, d'améliorer les cadres politiques et réglementaires et

d'agir sur le milieu de travail : « Bien que tous les dangers psychosociaux ne puissent être totalement éliminés, les risques (...) peuvent être réduits en améliorant la conception, l'organisation et la gestion du travail. Cela implique de revoir la charge de travail, la répartition des tâches, la supervision... » Et de citer les apports de l'équité et de la justice organisationnelle, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ou encore de l'autonomie au travail.

S. D.

Rapport à télécharger sur ilo.org

Social et médico-social : l'appel à une mobilisation notamment par la grève à partir du 26 mai

Dans les secteurs du social et du médico-social, « le constat est sans appel : les salariés n'en peuvent plus », estime une large intersyndicale à laquelle participe FO. Les syndicats appellent à une mobilisation massive dès le 26 mai.

Plus d'un an après l'importante mobilisation du 1^{er} mai 2025, la situation des secteurs de l'action sociale et de la santé privée ne s'est pas améliorée. La FNAS-FO et l'union FO-Santé privée appellent à une nouvelle mobilisation à partir du 26 mai, en réitérant les revendications, soit notamment la revalorisation des salaires, un plan national d'embauche et des financements publics à la hauteur des enjeux. « Force est de constater que la situation s'est encore dégradée depuis l'an dernier, avec l'adoption du PLFSS 2026 qui a accentué les difficultés budgétaires d'un grand nombre d'associations ou de missions locales », observe Michel

Poulet, secrétaire fédéral à la FNAS-FO. Quant au pouvoir d'achat des salaires, insuffisants, il est douloureusement percuté par la hausse des prix des carburants, ce qui met en difficulté de nombreux salariés. « Je pense notamment aux salariées de l'aide à domicile, déjà précarisées, qui se retrouvent à devoir payer pour travailler. »

Convention unique : des négociations pour l'instant à l'arrêt

« Il est important que les salariés et militants s'emparent de la journée du 26 mai. Une mobilisation ne se décrète

pas au niveau national, elle se construit avec le terrain », souligne Michel Poulet. Il serait « irresponsable de la part du syndicat de ne pas proposer de perspectives aux salariés », appuie le militant, répondant ainsi, en forme de clin d'œil, au patronat de la branche (BASS), lequel a traité FO d'irresponsable après que le syndicat s'est opposé au texte relatif à la complémentaire santé dans le cadre de la négociation sur la convention unique. « Après le départ de plusieurs organisations syndicales, ces négociations sont à l'arrêt », résume de son côté Franck Houlgatte de FO-Santé privée. « L'absence de moyens supplémentaires à la hauteur laisse présager ce que nous annonçons depuis le début : on se dirige vers une convention unique au rabais. Et la mise en place d'un budget de guerre, au détriment de la santé, ne va pas arranger cela. »

Chloé Bouvier

Fonction publique : pétition contre les coupes dans l'action sociale interministérielle

En Île-de-France, l'intersyndicale (dont FO fait partie) a lancé une pétition contre la baisse drastique du budget alloué aux sections régionales interministérielles de l'action sociale (SRIAS). La somme est en effet amputée de 60% cette année, passant de 6,5 millions d'euros en 2025 à 2,652 millions d'euros en 2026. Ce budget finance principalement des prestations relevant de la culture, des loisirs, des vacances. La pétition francilienne demande donc le maintien intégral des budgets, la sanctuarisation de l'action sociale et la prise en compte des contraintes spécifiques liées à la cherté de la vie en région parisienne.

L'aide au maintien à domicile et les gardes d'enfants impactées

Cette baisse s'inscrit dans la diminution globale de 20% des crédits alloués à l'action sociale interministérielle par la loi de finances adoptée en février dernier :

ils ont chuté de 133 à 106 millions d'euros (en crédits disponibles). Outre la réduction du budget des SRIAS, les coupes touchent principalement l'aide au maintien à domicile (les trois dernières tranches de revenus les plus élevés n'y auront plus accès), les Cesu pour garde d'enfants (suppression de la troisième tranche) et la rénovation des restaurants inter-administratifs. « Tout cela signifie que beaucoup d'agents n'auront plus accès à l'aide sociale interministérielle », résume Michel Montoto, militant de la FGF-FO et président du Comité interministériel d'action sociale.

Sandra Déraillot

Pour signer la pétition : url.me/dRtWjx

SÉISME SOCIAL EN IDF



Bouchara : l'enseigne reprise au prix d'une importante casse sociale

Après des années de difficultés économiques et de choix stratégiques hasardeux, 358 emplois sont supprimés et la moitié des magasins ferment.

La marque subsiste, près de la moitié des magasins sont conservés (25 sur 52), mais seuls 184 salariés sur 542 sont repris. Pour le personnel de l'enseigne de linge de maison, de tissu d'ameublement et de décoration Bouchara, la décision du tribunal des activités économiques de Paris est tombée comme un couperet. La justice a acté lundi 11 mai que seule l'offre de reprise du fonds AA Investments – parmi une dizaine d'autres projets – semblait viable.

« Cela fait cinq ans que les chiffres sont déplorables et deux ans qu'on n'a presque plus de clients, donc on s'attendait à des mesures. Mais cela reste brutal », expose Magali Lallemand-Waltz, déléguée syndicale FO chez Bouchara. Une « très grande colère » s'exprime dans les rangs des salariés. « Cela fait longtemps qu'en interne, on a prévenu que beaucoup de choix stratégiques hors-sol étaient faits », déplore la militante. Entre des choix de produits ne correspondant plus aux



© ARNAUD HEBERT/REA

attentes des clients et une augmentation importante des prix, les ventes ont continué de dégringoler. Le pari de la montée en gamme, stratégie sur laquelle de nombreuses enseignes se sont cassé les dents ces dernières années, n'a pas été payant pour Bouchara.

Un PSE minimaliste et un avenir incertain

Les salariés repris par la société de gestion d'actifs hongkongaise AA Investments, qui s'est spécialisée ces dernières années dans l'acquisition d'entreprises en difficulté, ne sont pas pour autant confiants en l'avenir. « On

pense que le nouveau propriétaire va essayer de relancer la boîte en faisant beaucoup d'économies. On n'est pas du tout sûrs qu'il va résister plus d'un an ou deux », pointe Magali Lallemand-Waltz.

Pour les 358 salariés laissés sur le carreau, présents pour beaucoup depuis des décennies, l'entreprise ne donnera rien de plus que le minimum légal. « Un PSE au ras des pâquerettes, résume Magali Lallemand-Waltz. Bien qu'accompagnés par un cabinet d'experts et un avocat, on n'a absolument rien pu obtenir. » Depuis plusieurs années déjà, les NAO tournaient court. La déléguée FO pointe « une continuité dans la perte d'empathie envers les salariés ». **Fanny Darcillon**

Au Havre, FO alerte sur l'insalubrité de la maison des syndicats

« **U**n matin, on a entendu un grand boum. C'était le faux plafond de la salle de pause qui venait de tomber », raconte Matthieu Prévost, secrétaire général de l'UL FO du Havre. Dans la ville portuaire, les syndicats sont hébergés gratuitement par la mairie (ils s'acquittent toutefois des charges et des impôts locaux) dans un bâtiment historique datant du XIX^e siècle. Si la façade a été rénovée il y a quelques années, ce n'est pas le cas de l'intérieur qui se délite, faute d'entretien.

Infiltrations d'eau par manque d'étanchéité de la toiture, seaux à vider quand il pleut, morceaux de plâtre au sol, poutre porteuse en mauvais état... Malgré les alertes lancées depuis deux ans par les syndicats, les travaux tardent à démarrer.

Responsabilité pénale

« Tout le monde est prévenu, s'il arrive quelque chose, ce sera la responsabilité pénale de la mairie », prévient Matthieu Prévost, inquiet pour la sécurité des salariés permanents comme du public,

qu'il préfère accueillir dans une autre aile du bâtiment.

Las d'attendre, le militant a récemment alerté les médias, et la situation semble enfin évoluer. « Des petits travaux sont prévus mais nous voulons la mise en place d'un calendrier. Nous ne lâcherons pas l'affaire jusqu'à ce que les travaux nécessaires soient réalisés. Et si rien n'est fait au 15 juin, nous nous installerons dans le hall de la mairie, avec nos ordinateurs portables et un écriteau FO », prévient Matthieu Prévost.

Clarisse Josselin

Unions départementales : portraits de t

Lors du comité confédéral national qui s'est tenu le 24 avril dernier à Dijon, dans le prolongement du 26^e Congrès confédéral de FO, trois secrétaires généraux d'unions départementales

(Yanis Aubert, Séverine Privat et Franck Mary-Montlaur) ont été élus secrétaires confédéraux. Les unions départementales concernées par ces départs ont donc depuis renouvelé leurs

UD de Seine-Maritime

Marjorie Lemonnier, « solidarité, justice sociale et goût du combat »

UD de la Creuse

Nicolas Boy, des projets



« **C**'est un honneur et une fierté pour moi de devenir secrétaire générale de l'UD. Je remercie de la confiance qui m'est faite. » Marjorie Lemonnier, 49 ans, a été élue le 1^{er} mai secrétaire générale de l'union départementale FO de Seine-Maritime, à l'unanimité de la commission exécutive (CE). Marjorie, qui remplace Yanis Aubert, devenu secrétaire confédéral, affiche un parcours militant conséquent, avec l'exercice de nombreux mandats qui représentaient jusqu'à présent 90% de son temps de travail. Native du département, titulaire d'un

BTS d'assistante de direction, la jeune femme, qui initialement comptait s'orienter vers des études d'histoire, a découvert le monde de l'entreprise à l'occasion d'un job d'été chez Sanofi. « Vingt-neuf ans après, j'y suis encore! », résume celle qui sur le site du Trait, près de Rouen, travaillera pendant vingt ans à la production, en rythme 3/8. Les débuts seront difficiles. Marjorie – devenue depuis « technicienne assurance stérilité » pour les produits injectables – doit faire face aux attitudes de sa direction, des « injustices qui compliquent la vie » de celle qui est alors une jeune mère célibataire. Elle fait alors appel aux valeurs dans lesquelles elle a baigné, transmises par un père syndicaliste pendant quarante-deux ans. « Solidarité, justice sociale et goût du combat... je décide d'y aller! » À l'approche de la trentaine, elle décide de s'investir syndicalement.

Première femme à la tête de l'UD

Elle qui a choisi FO participe à recréer à l'usine la section

syndicale, laquelle, au fil du temps, gagnera en audience. Marjorie en deviendra la secrétaire. Déléguée syndicale, élue au CSE, elle s'investit aussi dans d'autres mandats : élue du CSSCT, représentante FO au CSE central et au comité Groupe Sanofi. Depuis 2020, Marjorie est membre de la CE de l'UD et secrétaire générale adjointe depuis 2024. « J'ai aussi été animatrice au CFMS pendant quatre ans », précise la militante qui prévoit d'axer son mandat sur la formation, notamment concernant les RPS (risques psychosociaux) et l'intelligence artificielle, et le développement. « Il s'agira aussi de continuer à fédérer l'équipe de l'UD qui est super dynamique », salue Marjorie, listant ses projets : organiser des meetings informatifs, des stages, créer des journées portes ouvertes à l'UD, marquer la présence de FO sur des salons CSE, redémarrer les réseaux sociaux afin de s'adresser plus spécifiquement aux jeunes... Première femme dans l'histoire de FO à prendre les rênes de l'UD de Seine-Maritime, Marjorie Lemonnier déborde d'idées.

Valérie Forgeront



Sa modestie cache une grande expérience syndicale. Nicolas Boy, qui aura 43 ans à la fin du mois, est le nouveau secrétaire général de l'union départementale FO de la Creuse, élu à l'unanimité de la commission exécutive extraordinaire qui s'est tenue le 12 mai à Bonnat. Natif de Limoges en Haute-Vienne, adhérent FO depuis 2011, cet agent technique espaces verts (adjoint principal deuxième classe), travaillant toujours à la mairie d'Aubusson, sa ville creusoise de résidence – mondialement célèbre pour ses tapisseries d'art depuis six siècles –, a donc déjà une



Émile Ducatel, grande figure militante du P

Nous avons appris avec une immense tristesse le décès, le 6 mai à Arras, de notre

camarade Émile Ducatel, à l'âge de 91 ans. Militant FO au Crédit Lyonnais, responsable départemental dans le Pas-de-Calais (62) et national de FO-Banques, Émile impressionnait à

la fois par sa taille, sa voix et sa maîtrise des dossiers. Retraité, il avait encore récemment des responsabilités à l'union départementale, membre rigoureux de la commission de contrôle.

trois nouveaux secrétaires généraux

instances, élisant de nouveaux camarades à la tête de ces structures FO, représentations territoriales interprofessionnelles de l'organisation. Rencontres avec Marjorie

Lemonnier de Seine-Maritime, Nicolas Boy de la Creuse et Christophe Tursan de l'Hérault. Trois militants aguerris, bien connus de leurs UD respectives et déjà plein de projets.

ts pour « **former, s'implanter, se développer** »

UD de l'Hérault

Christophe Tursan :

« **former, communiquer, transmettre** »

longue expérience syndicale derrière lui. Marié et père de quatre filles, celui qui était jusque-là secrétaire général adjoint de l'UD, auprès de Séverine Privat (devenue secrétaire confédérale depuis le CCN de FO en avril à Dijon), assume de nombreux mandats, qu'il va continuer pour l'instant à assurer.

la négociation, cela afin que chacun s'y retrouve », affiche une solide connaissance du secteur public (FO est deuxième dans la Creuse). Œuvrant à l'interpro au sein de l'UD, il ne découvre pas non plus le secteur privé. D'autant moins qu'il est aussi conseiller du salarié. Toutefois, lance-t-il avec modestie : « *Il faut que je prenne mes marques. C'est en faisant qu'on apprend!* » Nicolas, qui entend situer son mandat de secrétaire général dans la continuité du travail réalisé auparavant, annonce d'ores et déjà les projets de l'UD. Dans ce département fortement rural, le militant vise « *le développement de FO* », et donc de son audience « *en travaillant notamment sur des implantations de sections* ». Ainsi chez Eurovia ou encore à la manufacture de tapisserie Robert Four. Il s'agira par ailleurs aussi de solliciter les compétences des retraités, militants FO, indique-t-il. « *Certains siégeaient aux prud'hommes, d'autres sont des anciens de la Carsat... Nous souhaitons qu'ils puissent assurer des formations aux conseillers du salarié.* »

Valérie Forgeront



devenir médecin-conseil de la Sécurité sociale. Nommé, à l'issue du concours, sur le secteur Arles-Tarascon-Marseille, il s'investit au sein du SNFOCOS (syndicat des cadres des organismes sociaux).

« **Accentuer la présence de FO sur les réseaux sociaux** »

L'objectif de créer des sections syndicales

Il siège ainsi au centre départemental de gestion du versant territorial de la fonction publique, il est le secrétaire du groupement départemental FO des services publics et de santé, mais aussi secrétaire de la section des territoriaux travaillant dans les collectivités comptant dans le département moins de cinquante agents – section qu'il a participé à créer –, il est par ailleurs vice-président de l'AFOC départementale... Nicolas, qui salue le fait « *qu'à FO, pour faire aboutir nos revendications, on passe plus que les autres syndicats par*

Peu importe la fédération ou le syndicat de base de rattachement, « *moi, mon syndicat, c'est FO!* », appuie fermement Christophe Tursan, 59 ans, le nouveau secrétaire général (SG) de l'union départementale (UD) de l'Hérault, élu le 5 mai à l'unanimité de la commission administrative. Il remplace Franck Mary-Montlaur, élu secrétaire confédéral. L'UD, Christophe la connaît bien. Il en était le SG adjoint depuis 2024. Ce natif de Saint-Étienne (Loire), marié et père de quatre enfants, s'est rapproché de FO il y a quinze ans. Médecin, il affichait déjà un long parcours professionnel. Urgentiste au Samu et dans d'autres services hospitaliers, médecin de haute montagne, médecin de service de suite et de réadaptation... « *Ce qui m'intéresse, c'est de découvrir des univers* », explique-t-il. À son engagement pour les autres en tant que soignant, il a donc ajouté l'engagement syndical. Le médecin gériatre qu'il est à l'époque crée ainsi, soutenu par l'UD FO de l'Hérault, le syndicat de la Mutualité française Grand Sud. Praticien hospitalier, il adhèrera aussi un temps au SNMH-FO. Christophe choisit ensuite de

De retour à Montpellier en 2018, le toubib militant, qui dès mars 2019 et pendant un an sera médecin de crise pour l'ARS lors de la pandémie de Covid, ce qui lui fera « *mesurer* » d'autant plus le manque de moyens des services publics de santé, monte une section départementale du SNFOCOS. C'est le début d'une période syndicale particulièrement dense pour celui qui est « *aujourd'hui encore inscrit à l'Ordre des médecins et compte parmi les effectifs de la CPAM* ». En 2023, il devient conseiller prud'hommes (puis sera pendant un an président du conseil de Montpellier). Depuis mai 2025, il est membre du Conseil supérieur de la prud'homie. Membre aussi du CESER d'Occitanie. À la tête de l'UD, Christophe va continuer à faire vivre ses passions. « *Ce qui m'intéresse, c'est le développement (FO est deuxième dans l'Hérault), notamment en accentuant la communication, la présence de FO sur les réseaux sociaux. Il faut aussi veiller à la transmission [des compétences aux jeunes militants], entre autres par des formations, ce que fait déjà beaucoup l'UD* », indique-t-il, voyant aussi dans le service juridique de l'UD, dont il était le responsable, un vecteur important de nouvelles adhésions.

Valérie Forgeront

Mémoire

as-de-Calais

Émile avait reçu la médaille de la confédération à l'occasion de ses 90 ans. Nous garderons le souvenir d'un militant fidèle, infatigable, très engagé au sein de notre organisation

et dévoué à la défense des salariés. La confédération apporte tout son soutien et toute son amitié à son union départementale, à sa famille et à ses camarades.

Clément Pauly, la relève qui travaille à moderniser la communication syndicale



À 24 ans, le militant incarne, avec les autres membres du bureau de FO-Jeunes, un renouveau générationnel qui investit le combat collectif via le graphisme et les réseaux sociaux.

Au moment de déterminer son orientation sur Parcoursup, il n'y a pas si longtemps, Clément Pauly avait l'embarras du choix : génie chimique ou fac de droit. S'il a finalement choisi la chimie et atterri entre les murs de Novacarb, à Laneuveville-devant-Nancy (Meurthe-et-Moselle), le jeune opérateur de production, qui travaille en 5x8, ne s'est pas complètement détourné de son rêve d'enfant : devenir avocat. Au dernier congrès confédéral de FO, il a saisi le micro

pour livrer un plaidoyer remarqué sur le renouvellement des générations de militants. « Investissez dans les jeunes, faites-nous confiance! Donnez-nous les moyens de moderniser nos outils et d'attirer cette nouvelle génération de travailleurs qui ne demande qu'à se battre, à condition qu'on lui parle avec les codes d'aujourd'hui. »

Issu d'une famille peu tournée vers le syndicalisme, Clément Pauly a néanmoins développé très jeune son goût des plaidoiries. « Défendre ses droits et ceux des autres, peser dans les rapports de force, communiquer, lancer des mouvements... Il y a quelque chose d'impressionnant et de gratifiant dans tout ça. » Mais dans une usine où l'âge moyen ne fait que reculer, la frange la plus juvénile des salariés a parfois une image poussiéreuse du syndicalisme. Autour de lui, « les jeunes s'en fichent, se disent que

ça ne change rien, ou bien ont peur d'être catalogués et mis au placard ».

Pourtant, il l'affirme : sa classe d'âge est prête à se battre autant que les autres, sinon plus. « On est peut-être la première génération à se dire que notre vie personnelle est plus importante que notre vie professionnelle. Si on s'unissait de nouveau, comme à l'époque de nos grands-parents où tout le monde était syndiqué, on serait inarrêtables! », s'enthousiasme-t-il. Mieux encore : il croit bien avoir identifié le nerf de la guerre. « La communication, c'est ce qui fera tout. En tant que jeunes, on sait comment avoir de l'impact. »

Lutter contre la résignation

Encarté chez FO depuis novembre 2024, séduit par les valeurs « apolitiques » de l'organisation, il initie chez Novacarb un mode de communication plus visuel après avoir bénéficié d'une formation au logiciel Canva, dispensée par l'UD. Là où une communication traditionnelle aurait pu se perdre dans les méandres des boîtes mails de chacun, il bricole des tracts attractifs qui retiennent l'attention et font passer les informations.

Quand la holding Humens, à laquelle appartient Novacarb, décide d'éponger une partie de la dette d'une de ses filiales en difficulté, installée à Singapour, Clément Pauly réagit : « Il faut qu'on l'affiche. » Car sous l'effet de ce choix controversé de l'employeur, la prime de participation des salariés s'est vue drastiquement réduite. « On a perdu 1800 euros! Les gens n'auraient jamais été au courant sans ça. »

Membre du bureau national de FO-Jeunes, Clément Pauly réfléchit aujourd'hui aux meilleures façons d'aider les UD à se servir des réseaux sociaux. Surtout, il espère que ses efforts de modernisation feront progresser FO aux prochaines élections professionnelles chez Novacarb, où il figurera sur les listes pour la première fois. Avec un mot d'ordre en tête : lutter contre la résignation. « Si on prend les devants pour créer un beau mouvement, ça viendra! J'y crois. »

Fanny Darcillon